

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Fiche de présentation du Master 2

Mention : Droit International et Européen

« Droit de la Mer et des Activités Maritimes »

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur du droit de la mer et des activités maritimes, à travers le prisme environnemental lors de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Ce Master a également la particularité de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques, indispensables à leur formation de juriste en droit de la mer.

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juristes en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue. L'admission se fait par sélection sur dossier.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais et en anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

RENSEIGNEMENTS

IdPD – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

☎ +33 4 89 15 26 63 – Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>

Courriel : idpd@univ-cotedazur.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Toutes les UE composant le Master 1 sont obligatoires.

SEMESTRE 1 M2 DMAM

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit de la mer					6
ECUE : Droit de la mer	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit de l'environnement marin	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Environnement marin					6
ECUE : Droit des aires marines protégées	15 heures TD	1	CC		
UE : Transports maritimes					6
ECUE : Droit international et européen des transports maritimes	20 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Régulation environnementale des transports maritimes	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit social des gens de la mer	15 heures TD	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Science marine et développement durable	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Anglais TD	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Méthodologie		1			

SEMESTRE 2 M2 DMAM

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Ressources marines					6
ECUE : Droit des ressources biologiques et génétiques marines	15 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit des ressources énergétiques et minérales	15 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Sécurité en mer					3
ECUE : Droit international et européen de la sécurité en mer	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Action de l'Etat en mer	10 heures TD	1	CC		
UE : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral					3
ECUE : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit portuaire et droit de plaisance	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Gestion intégrée des zones côtières	10 heures TD	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					18
ECUE : Anglais TD	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Stage ou Mémoire		3			

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : du 13 au 18 décembre 2021 et du 03 au 07 janvier 2022
- 2nd semestre : du 11 au 23 avril 2022

Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.

MODALITÉS

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)